



Guide du parent

Camp des musiciens du monde

1. Déroulement du camp

- Le Camp des musiciens du monde se déroule dans les locaux du Centre situé au 5043, rue Saint-Dominique à Montréal. Les activités ont lieu du lundi au vendredi de 9h à 16h et le service de garde est disponible de 8h à 9h et de 16h à 17h30.
- Un spectacle devant les parents aura lieu le vendredi après-midi de la deuxième semaine.

2. Admissibilité

- L'enfant inscrit doit avoir minimum 6 ans au plus tard le 30 septembre de l'année où se tient le camp de jour. Les projets proposés, de même que le rythme du camp, ne conviennent pas aux enfants trop jeunes.
- L'enfant inscrit ne doit pas dépasser les 12 ans avant le 30 juillet de l'année où se tient le camp de jour.

3. Présence et ponctualité

- En cas d'absence, aucun atelier et aucune journée de camp ne seront remboursés. Après deux absences, le participant peut se voir retiré des activités à moins de fournir une preuve médicale en justification. Pour nous signaler une absence ponctuelle, veuillez nous appeler au 514-397-9226.
- Afin de respecter la présence de chacun ainsi que le temps alloué pour chaque atelier, nous demandons à tous les participants d'arriver 10 minutes avant le début des activités (pour déposer les effets personnels, sacs à dos ou aller aux toilettes.) À moins d'avis contraire, les parents ne sont pas autorisés à accéder aux locaux pendant les activités afin d'instaurer un environnement propice à l'apprentissage pour les enfants.



4. Modalités de paiement

- Les paiements se font par virement interac à info@centredesmusiciens.com (merci de nous communiquer le mot de passe permettant la transaction), chèque à l'ordre du « Centre des musiciens du monde » par voie postale ou en personne - OU - en argent comptant en personne.

a. Paiement de l'acompte

- Afin qu'elle soit prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 100\$.

b. Paiement de la balance

- Le paiement de la balance peut être effectué en 1 ou 2 versements-égaux avant le 10 juin 2019.

c. Retard de paiement pour les versements

- Tout retard de paiement sur les versements entraîne l'annulation de l'inscription sans remboursement de l'acompte.

5. Reçus de camp (R-24)

a. Reçus officiels pour le crédit d'impôt

- Le reçu officiel pour l'impôt vous sera remis le dernier jour du camp ou par envoi postal si vous choisissez sur le formulaire d'inscription que votre enfant puisse bénéficier des services de garde entre 8h et 9h et entre 16h et 17h30. Si aucune information n'est communiquée dans la section du récipiendaire autre que l'autorité parentale, nous enverrons le reçu à l'autorité parentale par défaut.

b. N.A.S du récipiendaire

- Si cette information manque au formulaire, nous ne serons pas en mesure de vous émettre un relevé 24. Il s'agit là d'une exigence de Revenus Québec à qui nous devons acheminer les relevés 24 de tous nos participants. Il est de la responsabilité de l'autorité parentale de nous fournir cette information AVANT le premier jour de l'activité.



6. Tenue vestimentaire

- Une tenue confortable et décente est de mise. Les enfants participeront à des activités de bricolage durant le camp. Nous vous prions donc de prévoir un tablier ou des vêtements dans leur sac à dos qu'ils pourront salir à leur guise.

7. Annulation d'une inscription par le client et remboursement

a. Politique générale

- Pour annuler votre inscription, vous devez transmettre le formulaire de résiliation, joint après le formulaire d'inscription. Le contrat est annulé dès l'envoi de l'avis. À compter de la date d'envoi, nous vous rembourserons par chèque dans les 10 jours, s'il y a lieu.
- L'acompte de 100\$ n'est pas remboursable, même dans le cas d'une annulation avant le début du camp de jour. Pour une demande de remboursement total incluant l'acompte, seule une annulation pour des raisons médicales sera prise en compte. Une attestation écrite d'un médecin vous sera alors demandée et vous serez remboursé en totalité.

b. Annulation après le début d'une activité

- Le Centre conservera le coût des journées de camp précédant la demande d'annulation, qu'ils aient été suivis ou non.
- Le Centre exigera une pénalité correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des journées de camp qui n'ont pas été suivis.

8. Annulation d'une participation par le Centre des musiciens du monde

- Le Centre des musiciens du monde se réserve le droit d'annuler toute inscription pour : - défaut de paiement selon les modalités entendues dans les règlements - défaut de remplir et signer le contrat de service - problème de sécurité, indiscipline ou attitude nuisant au groupe - violence physique ou verbale - retards ou absences répétées – insuffisance du nombre d'enfants inscrits.
- Nous espérons avoir votre entière collaboration si le comportement de l'enfant nuit au bon fonctionnement des activités.